

Image not found or type unknown



Immatriculation suspendue pour sortie du territoire.

Par **SSANDRA**, le **14/01/2019** à **13:57**

Bonjour,
De retour d'une expatriation de 4 ans, nous revenons avec notre véhicule précédemment immatriculé en France. Le certificat de situation administrative fait état de : immatriculation suspendue sortie du territoire.
Quelles sont les démarches à effectuer pour ré-immatriculer notre voiture ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **14/01/2019** à **23:34**

Bonjour
Le seul conseil possible à mes yeux, prenez conseil auprès des services concernés.